## NUMÉRO1 SCOLARITÉ



1ER SAAD DE FRANCE DÉDIÉ À LA SCOLARITÉ DES ENFANTS PORTEURS DE TND (TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT)

# Prise en charge financière

Votre enfant bénéficie d'une reconnaissance handicapé par la MDPH, vous pouvez prétendre à une aide à domicile dans le cadre de la PCH.

L'intervention de soutien scolaire est alors financée à 50% par la MDPH.

Votre reste à charge est de 10€/heure \*

# SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE A DOMICILE (SAAD) POUR ENFANTS HANDICAPÉS COGNITIFS (TND)

### Prise en charge pédagogique

Évaluation des compétences scolaires et sociales.

Accompagnement scolaire à domicile plusieurs fois par semaine en fonction de la situation de votre enfant : apprentissage des fondamentaux (lecture, écriture, calcul) et/ou aide aux devoirs.

Coordination des différentes actions éducatives avec : Éducation Nationale -SESSAD-IME...



# Pour démarrer une prise en charge à domicile, contactez-nous :

Numéro 1 Scolarité

49 av du Maréchal Joffre

94120 Fontenay sous Bois

Tél: 01 48 73 85 05/06 61 37 82 06

www.numero1-scolarite.com c.caron@numero1-scolarite.fr

Intervention sur le 94-93 et 75